

« Avec le FPSPP, les entreprises auront un vrai retour sur leur investissement »



Interview de Gérard Cherpion, Député des Vosges

Le député Gérard Cherpion fut rapporteur du projet de loi sur la formation à l'Assemblée nationale. Pour lui, cette loi ne résout pas la complexité historique du système, mais amène plus de flexibilité. Quant au Fonds Paritaire, les entreprises auraient tort de le craindre, car il aura, selon lui, un effet très positif sur les problématiques d'embauche.

"L'Etat souhaite que la formation donne des résultats et il faut adopter pour cela une approche réellement personnalisée." Gérard Cherpion nous explique pourquoi dans cette interview.

C&S : La nouvelle loi a été mise en place en période de crise. Cette situation n'a-t-elle pas eu pour conséquence d'orienter certaines mesures plutôt vers l'emploi que vers la Formation Professionnelle ?

Gérard Cherpion : Je ne crois pas. Les entreprises sont le premier financeur de la formation professionnelle puisqu'elles représentent 42% du financement. Ce sont des sommes très importantes, et pourtant, on peut penser que l'argent ne va pas forcément là où il devrait aller.

Deux points me semblent importants dans la situation actuelle : tout d'abord, je constate que nous traitons le statut avant la personne. Si vous êtes jeune cadre dans une SSII en région parisienne, vous avez plus de chance de suivre des formations que si vous êtes un ouvrier de 50 ans dans une filature dans les Vosges. Ça ne veut pas dire que le cadre informatique n'a pas besoin de formation, son métier évolue très vite, nous en sommes conscients, mais le déséquilibre est flagrant. Le deuxième déséquilibre constaté, c'est celui entre les petites entreprises et les grandes entreprises. Ces dernières savent bien utiliser les mécanismes de la formation, elles savent les mettre en œuvre et s'informer sur leur évolution. Pour les PME, c'est beaucoup plus difficile.

Ce sont ces déséquilibres qu'il fallait traiter et nous le faisons à travers cette loi. Il est vrai qu'elle s'est adaptée à la situation économique que nous connaissons actuellement, notamment avec le volet « jeunes » qui n'existait pas dans le texte initial. Le problème des seniors est aussi pris en compte dans les amendements, avec la volonté d'utiliser leur savoir à travers le tutorat. Les textes devront certainement évoluer, mais pour moi cette loi s'inscrit dans la durée.

C&S : Concernant cette nouvelle approche de la formation des jeunes, nous pourrions penser que ce sont au final les entreprises qui vont contribuer à financer les échecs de la formation initiale.

Gérard Cherpion : Il est vrai que le point faible de la loi aujourd'hui est cette articulation entre la formation initiale et la formation continue. Il y a au moins 120 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, auxquels il faut rajouter 80 000 jeunes qui sortent de l'université sans diplôme.

Comment faire le lien avec la formation continue ? Pour moi, le prochain chantier est de trouver un moyen pour que chacun participe à l'accompagnement de ces jeunes,

« Les textes
devront évoluer
mais cette loi
s'inscrit dans la
durée. »

ce que certains appellent « le droit à la formation initiale différée ». Mais l'Etat le fait déjà à travers les aides sur les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

C&S : Le rapport Sellier a mis en exergue les 3 C (Complexité, Cloisonnements et Corporatismes...) Avez-vous conscience que la nouvelle loi induit une complexité encore plus grande du système ?

Gérard Cherpion : Nous avons simplifié un certain nombre de choses. L'accessibilité à la formation sera sans doute plus simple avec cette nouvelle loi. Il faut impérativement rendre les choses plus ouvertes et accessibles, en particulier sur l'orientation.

« Je suis conscient que les mécanismes sont encore beaucoup trop complexes. »

Aujourd'hui vous avez une orientation qui se fait en milieu scolaire qui ne correspond pas forcément aux besoins du marché de l'emploi. Pour le moment il n'y a pas de connexion entre les différents modes d'orientation. Il manque un grand portail qui donne toutes les informations sur les filières, les résultats aux examens, les emplois à la sortie, le temps d'accès à l'emploi, etc.

Je suis conscient que les mécanismes sont encore beaucoup trop complexes. Mais est-ce que c'est important ? Avant la réforme, c'était la même chose. Les chefs d'entreprise ne savaient pas, mais ils faisaient appel aux spécialistes. Quand un dirigeant a un problème juridique, il fait appel à des conseillers. L'important c'est qu'il trouve l'interlocuteur capable de lui répondre.

C&S : Concernant le financement de la formation professionnelle, quelles simplifications amène cette loi ?

Gérard Cherpion : Il y aura le regroupement des OPCA, qui devrait réduire leur nombre à une quinzaine d'ici 2012. Mais la palette de financeurs reste la même. C'est aussi la raison pour laquelle il y a eu une modification du plan régional de formation, pour lequel il y aura une co-signature avec l'Etat. Il faut impérativement que les financeurs principaux, les entreprises, l'Etat et les régions, se mettent d'accord avec les branches et les conseillers économiques et sociaux, pour aboutir à des formations qui correspondent aux besoins des entreprises.

En fait, ce n'est pas un problème d'argent. C'est un problème de bonne répartition de cet argent.

C&S : Le rôle des OPCA va beaucoup évoluer, et la loi prévoit notamment un contrôle plus fréquent, tous les trois ans. Comment va s'opérer ce contrôle ?

Gérard Cherpion : Les OPCA ont leurs objectifs, il y aura donc un contrat d'objectifs, avec la mise en œuvre des sommes et leur attribution. (ex : quelle est la part de fonctionnement et d'investissement.) Aujourd'hui nous savons quel est le coût de la collecte et il est faible (1,5 à 2%) et du fonctionnement (9 à 10%). En fait il faut savoir ce que coûte l'OPCA au titre de son activité de services, et ce qu'il coûte au titre de son activité de conseil auprès des entreprises. Certains OPCA sont beaucoup sur le terrain pour conseiller les entreprises, je pense en particulier aux OPCA transversaux (Opcalia, Agefos). Ils font un vrai travail d'ingénierie. Il faut le prendre en compte mais aussi regarder quels en sont les résultats.

« Il faut avoir une approche réellement personnalisée. »

Ce que veut l'Etat, c'est que la formation donne des résultats, directement auprès des personnes. Cela peut faire peur aux OPCA, car il faut adopter une approche réellement personnalisée. Cette méthode prend du temps, de l'énergie, elle n'est pas spectaculaire, mais elle est efficace. C'est à cela qu'il faut aboutir.

C&S : Ce nouveau rôle de conseil ne va-t-il pas positionner les OPCA en concurrence face aux sociétés privées ?

« Les OPCA ne vont pas forcément changer leurs méthodes radicalement. »

Gérard Cherpion : Pas forcément. Le rôle de sociétés comme la vôtre ne va pas changer. Si vous avez des clients, c'est que vous leur rendez un service, et il n'y a pas de raison que ça change. Les OPCA ne vont pas forcément changer leurs méthodes radicalement, car il leur faudrait par exemple embaucher de nouveaux collaborateurs. **C'est votre performance qui fera la différence, et votre rôle de conseil devrait être amplifié.**

C&S : Ne craignez-vous pas que l'application et l'interprétation de la loi par les conseils d'administrations des OPCA ne génèrent de nouvelles distorsions au sein des entreprises, voire entre les salariés au sein des entreprises ?

« Une partie des sommes était aspirée par les grandes entreprises. »

Gérard Cherpion : Il faut que la formation aille aux personnes qui en ont besoin. Le contrôle de l'OPCA, ce sera aussi ça : quelle formation avez-vous dispensée ? Pour quel type de public ? Quels en sont les résultats ? Les choix des OPCA seront expertisés.

Pour les petites entreprises, de moins de 50 salariés, qui sont tout de même aujourd'hui des créateurs d'emplois, nous avons mis en place un cliquet anti-retour (une « fongibilité asymétrique » pour être précis), car une partie des sommes était aspirée par les grandes entreprises.

C&S : Concernant l'évolution des OPCA, il était également question au moment des premiers rapports que leur rôle de collecte soit repris par un organisme central (le sénateur Seillier évoquait l'URSSAF)

Gérard Cherpion : En ce qui me concerne j'y suis résolument opposé. Le paritarisme des OPCA fait que je ne vois pas pourquoi nous passerions par l'URSSAF. J'évoquerai aussi le rapport de l'IGAS dans lequel il ressort que les OPCA auraient globalement 1,5 à 2 Mds d'euros de fonds en trésorerie. On peut dès lors s'interroger sur le fait que la collecte puisse se faire avec des exigences moins grandes en cette période de difficultés pour les entreprises. Cette flexibilité pourrait s'envisager en fonction de l'OPCA. De même, certains secteurs connaissent des saisonnalités, et il serait intéressant d'adapter la collecte à ces variations d'activité.

C&S : Mais avec le regroupement des OPCA, pourra-t-on justement adapter leur fonctionnement aux activités des entreprises ?

« La difficulté dans notre pays c'est de mettre de la flexibilité dans le système. »

Gérard Cherpion : Oui, pourquoi pas ? La vision par branche peut perdurer même avec ce regroupement. Il ne faut pas non plus que les regroupements soient « un mariage blanc ». Mais en fonction des branches nous pouvons imaginer des possibilités de négociation à l'intérieur d'un OPCA.

La difficulté dans notre pays c'est d'arriver à mettre de la flexibilité dans le système. Le texte publié n'est ni « le grand soir de la formation », ni une avancée importante dans la simplification des dispositifs, mais je pense que certains points sont là pour encourager à avoir plus de flexibilité et une vision différente de la formation. Auparavant, par exemple, la formation était réservée aux salariés. Avec la création du FPSPP, les demandeurs d'emploi sont aussi inclus. Et ça ce sont bien les partenaires sociaux qui l'ont voulu, dans l'ANI de janvier 2009. Ils ont créé ce fonds et la préparation opérationnelle à l'emploi, deux outils pour intégrer des personnes en difficulté. C'est d'ailleurs une partie de la réponse à l'articulation entre la formation initiale et la formation continue que nous évoquions précédemment.

« Si l'Etat avait eu des comptes à régler avec les partenaires sociaux, il ne s'y serait pas pris de cette manière. »

C&S : Nos clients ont une vision assez critique de la nouvelle loi. Certains pensent même que l'Etat cherchait à régler ses comptes avec les partenaires sociaux.

Gérard Cherpion : C'est faux. Un pays démocratique ne peut fonctionner que s'il y a une démocratie sociale et une démocratie politique. Si vous n'avez pas ces deux démocraties complémentaires, avec une articulation entre les deux, le système ne fonctionne pas. Si l'Etat avait eu des comptes à régler il ne s'y serait pas pris de cette manière. Souvenez-vous du départ de la loi : il s'agit de la lettre de mission de Christine Lagarde en juillet 2008 pour un ANI signé en janvier 2009. Il est vrai que le délai était court et que certains pensaient que ce serait impossible. Mais il y avait une vraie volonté d'aboutir de la part des partenaires sociaux.

En dehors des critiques « officielles », si vous discutez avec eux des différents points de la loi, ils admettent qu'une bonne part de l'ANI a été retranscrite fidèlement. Il est vrai que sur certains points l'Etat veut des conventions cadres, ce qui peut ne pas plaire. Mais si nous voulons que l'argent aille au bon endroit il faut contrôler.

C&S : Le rôle des régions n'est pas totalement précisé. Attend-on les élections régionales pour y revenir de manière plus précise ?

Gérard Cherpion : Les critiques sur la recentralisation ne me semblent pas justifiées. L'idée est vraiment d'être équitable sur le territoire et efficace au niveau local. Le plan régional des formations est voté par le conseil régional et cosigné avec le préfet. Pour l'élaborer il faut mettre tout le monde autour de la table, aussi bien l'Etat que les partenaires sociaux. Même si c'est le rôle de l' élu de trancher au final.

C&S : Quel serait le meilleur indicateur du succès de la nouvelle loi ?

Gérard Cherpion : Sur ce point, je vous donne rendez-vous dans quelques mois puisque le président de la commission des affaires sociales Pierre Méhaignerie et le Ministre Laurent Wauquiez m'ont demandé de suivre le projet, de valider ce qui fonctionne, de repérer ce qui ne fonctionne pas, et de donner les premières tendances sur la manière dont se déroulent les choses sur le terrain.

« Avec le FPSPP, les entreprises auront un vrai retour sur leur investissement. »

Je serai heureux d'ailleurs de vous entendre à ce sujet. Je crois que c'est en avançant que l'on se rendra compte de ce qu'il faut ajuster, mais je pense qu'il y a vraiment des choses intéressantes, comme la portabilité du DIF, ou le CIF hors temps de travail. On revient à la notion d'ascenseur social qui avait totalement disparu. C'est totalement fondamental pour l'insertion, notamment.

Ceux qui pensent que le financement du FPSPP va réduire leur budget formation se trompent. Quand un chef d'entreprise a besoin d'embaucher et qu'il ne trouve pas, il ne peut pas nier qu'il est nécessaire de mettre ce genre de mesure en place. Avec le FPSPP, les entreprises auront un vrai retour de leur investissement.

Bientôt elles auront des gens mieux formés, plus compétents, car l'argent sera mieux distribué. La réussite se mesurera sur différents indicateurs :

- l'utilisation du fonds auprès des personnes qui le nécessitent le plus
- la diminution du taux de chômage par rapport aux autres pays
- les évolutions dans les échelons, les taux de qualification des employés.